

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 21 MARS 2024

Présents : cf. liste annexe.Secrétaire de séance : Corinne MONDINDate de la convocation du Conseil de Communauté : 7 mars 2024Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°2

COMPTES DE GESTION – BUDGETS ANNEXES 2023

M. le Président rappelle que le compte de gestion - qui doit être voté préalablement au compte administratif - retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

M. le Président indique que les résultats des comptes de gestion des budgets annexes sont conformes aux résultats de leurs comptes administratifs de l'exercice 2023 qui sont soumis à l'approbation du Conseil au cours de cette même séance.

Après avoir pris en compte les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, M. le Président présente les comptes de gestion de l'année 2023 des budgets annexes.

Il invite le Conseil communautaire à se prononcer sur ces dix comptes de gestion qui s'établissent comme suit :

<i>BA Atelier relais</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat cumulé
Fonctionnement	170 747,39 €	175 162,50 €	4 415,11 €	49 579,51 €
Investissement	142 202,15 €	120 774,91 €	- 21 427,24 €	89 647,58 €

AR Prefecture

063-200070761-20240321-2024_08_02_02C-DE
Reçu le 02/04/2024

<i>BA Gites d'entreprises</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat cumulé
Fonctionnement	39 849,69 €	133 949,76 €	94 100,07 €	94 100,07 €
Investissement	100 708,97 €	87 627,61 €	- 13 081,36 €	- 349 164,96 €

<i>BA ZA Barthes</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat cumulé
Fonctionnement	907 002,88 €	921 392,42 €	14 389,54 €	32 029,50 €
Investissement	941 456,83 €	853 327,12 €	- 88 129,71 €	- 385 192,65 €

<i>BA ZA Marat</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat cumulé
Fonctionnement	92 656,33 €	223 588,94 €	130 932,61 €	- 23 525,30 €
Investissement	222 314,53 €	91 539,01 €	- 130 775,52 €	- 69 444,17 €

<i>BA ZA Cunlbat</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat cumulé
Fonctionnement	79 818,08 €	79 818,08 €	0 €	0 €
Investissement	79 818,08 €	0 €	- 79 818,08 €	- 79 818,08 €

<i>BA SPANC</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat cumulé
Fonctionnement	240 672,72 €	189 801,27 €	- 50 871,45 €	- 26 033,08 €
Investissement	20 484,03 €	160 191,26 €	139 707,23 €	146 143,30 €

<i>BA Lot. Beurrières</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat cumulé
Fonctionnement	95 802,19 €	84 419,04 €	- 11 383,15 €	- 107 097,88 €
Investissement	70 188,62 €	95 802,19 €	25 613,57 €	- 70 188,62 €

<i>BA Abattoir</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat cumulé
Fonctionnement	670 011,15 €	379 539,35 €	- 290 471,80 €	- 408 020,90 €
Investissement	109 602,61 €	485 951,17 €	376 348,56 €	309 952,28 €

<i>BA Activités com.</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat cumulé
Fonctionnement	1 792 002,01 €	1 838 364,23 €	46 362,22 €	- 41 901,40 €
Investissement	315 621,16 €	134 731,43 €	- 180 889,73 €	- 282 021,70 €

AR Prefecture063-200070761-20240321-2024_08_02_02C-DE
Reçu le 02/04/2024

<i>BA Ordures Ménagères</i>	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultat cumulé
Fonctionnement	5 720 897,94 €	7 944 942,45 €	2 224 044,51 €	2 224 044,51 €
Investissement	579 508,23 €	966 474,10 €	386 965,87 €	511 895,23 €

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de constater pour ces dix budgets annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion présentées par le Trésorier d'Ambert sur l'exercice 2023 ;
- d'approuver les comptes de gestion de ces dix budgets annexes (visés et certifiés conformes par l'ordonnateur et n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes) ;
- d'arrêter les résultats tels que résumés pour chaque budget annexe.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 2 avril 2024

AR Prefecture

063-200070761-20240321-2024_08_02_02C-DE
Reçu le 02/04/2024